

Les Bois, le 18 juin 2013

Avis officiel No 7/2013

POSTE DE STAGIAIRE

La Crèche Croque-pomme Les Bois propose :

Un poste de stagiaire

Taux d'occupation : 100 % du 5 août 2013 au 31 juillet 2014.

Ce stage s'adresse à toute personne motivée par l'accompagnement d'enfants au quotidien. Il peut constituer le préalable à l'entrée dans une école d'éducateur ou d'assistant socio-éducatif.

Entrée en fonction : 5 août 2013

Renseignements : Mme Brigitte Courtet, tél 032/961.19.90 ou 032/954.12.90.

Les lettres de motivation avec curriculum vitae, photo et copies de diplômes ou certificats doivent parvenir à la direction de la crèche Croque-pomme, rue du Doubs 7, 2336 Les Bois jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

TAXE DES CHIENS

L'administration communale enverra prochainement les factures relatives à la perception de la taxe des chiens pour l'année 2013.

Lors de la préparation des factures, l'administration communale se base sur la déclaration des propriétaires de chiens d'une part et sur la base des données ANIS d'autre part.

Force est de constater que ni les communications des propriétaires de chiens ni la base de données ANIS ne permettent de percevoir cette taxe avec un degré d'exactitude satisfaisant

Nous remercions les propriétaires de chiens d'annoncer leur déménagement sur la base de données ANIS et de répondre au questionnaire adressé par la commune.

Nous rappelons également que chaque chien doit suivre un cours de dressage. Sur présentation d'une attestation de cours, la taxe des chiens est réduite de Fr.30.00 l'année durant laquelle le cours a été effectué.

Les infractions au règlement concernant la garde et la taxe des chiens sont punissables d'un montant équivalent à la taxe des chiens perçue (doublement de la taxe).

CONSEIL COMMUNAL